

## Informations réglementaires concernant les articles NMC AEROFLEX®

### Remarque

La version anglaise de notre déclaration de gestion responsable des produits, repris sous la référence **“RI-002 ISO AEROFLEX - EN”**, est le seul document de référence juridiquement valable. Les traductions dans d'autres langues n'ont pas de base juridique.

*The English version of our Product Stewardship declaration, referenced as ‘RI-002 ISO AEROFLEX - EN’, is the only legally binding reference document. Translations into other languages have no legal basis.*

### REACH / SVHC / SCIP

Conformément à l'article 33, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006, les fournisseurs d'articles contenant des SVHC publiées dans la liste officielle des substances candidates de l'ECHA à des concentrations supérieures à 0,1 %pds doivent fournir à leurs clients des informations suffisantes pour permettre une utilisation sûre de l'article, y compris au moins le nom de la substance.

L'**ADCA (Azodicarbonamide)** a été ajouté comme candidat à la liste des substances extrêmement préoccupantes en raison de ses éventuelles propriétés de sensibilisation respiratoire.

L'ADCA est un agent chimique de moussage fréquemment utilisé, qui se décompose lors des procédés de moussage thermiquement induits, qui sont généralement utilisés pour la production de mousses à base de caoutchouc. Les niveaux résiduels d'ADCA dans ces mousses sont typiquement très bas, mais pas nuls. Nous faisons particulièrement attention, dans nos procédés de fabrication, à assurer des niveaux résiduels d'ADCA aussi bas que possible techniquement. Cependant, les références du produit listées en Annexe I, montrent, malgré nos efforts continus, des niveaux résiduels d'ADCA légèrement supérieurs au seuil de 0.1 mg/m<sup>3</sup>, pour lequel un enregistrement obligatoire est requis dans la base de données SCIP de l'ECHA. Dans l'Annexe I, vous trouverez, conformément au règlement REACH, les informations de notification SCIP correspondantes.

Nous continuerons nos efforts dans la réduction des niveaux résiduels d'ADCA et nous suivons la situation de près. Nous informerons nos clients, en temps voulu, si nous avons réussi dans nos démarches pour les références concernées en Annexe 1.

### Mesures de protection recommandées

Grâce à l'encapsulation physique des traces d'ADCA dans nos produits à base de mousse et la nature des risques identifiés par l'ECHA, aucune mesure de précaution particulière n'est nécessaire concernant les niveaux résiduels d'ADCA dans les références des produits listées en Annexe I.

Pour toute question concernant l'ADCA veuillez-vous adresser à votre contact commercial.

### Règlementations et directives européennes

Pour la fabrication des produits répertoriés à l'annexe I de la présente lettre, nous n'ajoutons pas intentionnellement de substances visées dans les réglementations / directives européennes suivantes :

- 2017/821/EU (minéraux issus de zones de conflit)
- 2015/863/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)
- 2024/573/EU (Gaz à effet de serre fluorés)

### Substances et groupes de substances

Pour la fabrication des produits répertoriés à l'annexe I de la présente lettre, nous n'ajoutons pas intentionnellement les substances / groupes de substances suivants :

- Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), notamment les acides perfluorooctanoïques (PFOA) et les acides perfluorooctanesulfoniques (PFOS)

Pour les directives, réglementations et substances autres que celles visées ci-dessus, NMC ne dispose pas de toutes les informations nécessaires. Les déclarations figurant ci-dessus se fondent sur notre compréhension actuelle des exigences réglementaires, nos processus de production et les informations communiquées par nos fournisseurs de matériaux. Bien que des substances dangereuses ne soient pas ajoutées intentionnellement, la présence d'impuretés ou de traces négligeables due à la contamination des matériaux ne peut être exclue.

Eynatten, mars 2026



*François Dabeux*  
Director Research & Development

Annexe I : Produits concernés

Gammes de produits	Numéro de référence SCIP	ADCA
<b>AEROFLEX® (ht)</b>		Non
<b>AEROFLEX® (ht) coil</b>		Non
<b>AEROFLEX® (ht) xt/lp</b>		Non
<b>AEROFLEX® (ht) roll</b>	d252169a-1da2-40e2-9380-9cf7e5a61254	Oui
<b>AEROFLEX® (ht) roll xt</b>	15c82cdb-cd22-48ab-9169-92c74a4311a7	Oui
<b>AEROFLEX® (ht) sheet</b>	dfbf29e5-cd14-4069-9935-86151d612e13	Oui
<b>AEROFLEX® (ht) sheet xt</b>	3d1eb15c-22e7-4ad9-8cbe-abe90ec9141a	Oui
<b>Aerotape (ht)</b>	15c82cdb-cd22-48ab-9169-92c74a4311a7	Oui
<b>AEROFLEX® hf</b>		Non
<b>AEROFLEX® hf roll</b>	df36915e-156a-4d64-8084-07f43ab40119	Oui
<b>AEROFLEX® hf sheet</b>	07f480db-1459-4281-9ccb-6bafba06158e	Oui
<b>Aerotape hf</b>		Non
<b>Protape</b>		Non
<b>Pictape (HT Schutzband)</b>		Non

Veuillez contacter notre service clientèle pour plus d'informations.

**Clause de non-responsabilité :**

Cette déclaration de gestion responsable des produits est valable une année à compter de la date de signature.

Les informations fournies se fondent sur notre compréhension actuelle des exigences réglementaires, nos processus de production et les informations communiquées par nos fournisseurs de matériaux. Elles ne constituent aucunement une garantie et n'engagent en aucune manière la responsabilité de NMC.

Le client est tenu de vérifier l'adéquation des produits énumérés ci-dessus eu égard à l'usage prévu.